

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Septembre 2017

OBJET : Plan national numérique - Année scolaire 2017/2018 - Conventions de partenariat avec l'Académie et de mise en oeuvre avec les collèges publics et privés sous contrat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, dans le cadre du plan national numérique :

- la convention de partenariat avec l'académie, jointe au rapport, relative aux 38 établissements intégrant le plan à la rentrée 2017/2018,
- la convention de mise en œuvre du plan, également jointe, à signer avec l'académie et ces 38 collèges.

La dépense sera imputée au chapitre 21 et la recette au chapitre 13 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée